



## RAPPORT D'ACTIVITES 2016-2017

### A. Le comité

En 2016, le comité a compté 12 membres, soit :

- Laïla BATOU
- Dominique BAVAREL
- Pierre-Yves BOSSHARD
- Laurence CRUCHON (trésorière)
- Stéphanie LAMMAR
- Léonard MACH
- Camille MAULINI (co-présidente)
- Laurence MIZRAHI (co-présidente)
- Raymond DE MORAWITZ
- Olivier PETER
- Clara SCHNEUWLY
- Anna SERGUEEVA

Il s'est réuni cette année à 8 reprises.

### B. Les Membres de l'association

Courant 2016, nous avons enregistré 5 démissions.

En parallèle, nous avons accueilli 26 nouveaux membres. A ce jour, le nombre de membres de l'association est de 156 membres.

## C. Les consultations et auditions

L'AJP continue à être invitée à faire valoir la position de ses membres lors de différentes consultations ou auditions. Le Comité n'a pas été en mesure de répondre à chaque demande. Nous avons parfois dû répondre que nous n'avions pas d'observations à formuler.

- Sur demande de la Commission judiciaire et de la police du Grand Conseil, Anna et Camille ont été auditionnée le **3 mars 2016**, pour l'AJP, concernant la modification de la loi sur la police objet du PL 11664, en particulier sur les mesures de surveillance préventive.
- **Le 20 octobre 2016**, l'AJP s'est prononcée sur la modification proposée par la Commission du barreau de sa Directive relative à la permanence de l'avocat.

La proposition de modification intervenait en vue de se conformer aux modifications du droit pénal qui étaient sur le point d'entrer en vigueur s'agissant de la mise en œuvre de l'art. 121 al. 3 à 6 de la Cst, relatif au renvoi des criminels étrangers.

- **Le 26 octobre 2016**, Clara et Camille ont adressé une prise de position, pour l'AJP, s'agissant de l'art. 429 CPP et les règlements d'application, en particulier concernant le tarif horaire de l'avocat en cas d'octroi d'une indemnité au prévenu, mais également plus généralement sur les tarifs AJ.

Raymond s'est entretenu avec la Tribune, qui a fait paraître un article la même semaine, et Camille a répondu à Radio Cité.

- **Le 16 novembre 2016**, Pierre-Yves s'est prononcé, pour l'AJP, au sujet de la modification de l'article 404 CO.
- **Le 9 janvier 2017**, Anna a adressé des observations écrites au Département de la sécurité et de l'économie concernant l'Initiative parlementaire 10.159 sur l'art. 53 CP.

Par ces observations, l'AJP s'est opposée au durcissement des conditions d'octroi de l'exemption de peine d'un prévenu en cas de réparation du dommage.

- **Le 28 février 2017**, Anna a répondu, pour l'AJP, à une demande de consultation écrite formée par la Commission judiciaire et de la police du Grand Conseil relative au projet de loi 12030 modifiant la loi pénale genevoise (LPG).

Dans ce cadre, l'AJP s'est opposée à l'introduction d'une nouvelle infraction dans le droit pénal cantonal, intitulée « refus d'obtempérer », lorsqu'il n'y a pas d'entrave à l'action de la police.

## D. Les actions

- Léonard, Anna et Raymond ont participé à la journée porte ouverte du Pouvoir judiciaire le **24 septembre 2016**.

Ils se sont chargés d'accueillir le public et Anna et Raymond ont présenté une consultation fictive en matière de droit du travail.

- **Le 14 novembre 2016** a eu lieu une réunion de constitution du groupe de travail sur les faillites frauduleuses, en la présence des représentant-e-s de la CGAS, de l'AJP, soit pour elle Olivier, Pierre-Yves et Caroline RENOLD, et de l'Association de défense des chômeurs (ADC).

- Une conférence intitulée « La détention après jugement : aspects de droit international et de droit suisse », organisée principalement par Anna et Clara, a eu lieu le **25 novembre 2016**.

Elle a duré une demi-journée et a rencontré un plein succès. Une soixantaine de personnes étaient présentes.

Les Professeurs Damien SCALIA et Bernhard STRÄULI se sont exprimés, ainsi que Me Gaétan DROZ.

Les slides de la conférence se trouvent sur le site de l'Université, sous l'onglet du département pénal.

- **Le 27 novembre 2016**, le Grand Conseil a adopté le projet de modification de la LaCC, intitulé « Pour un accès facilité des consommatrices et consommateurs à la justice » (PL 11733, accessible sur internet).

A l'initiative de Pierre-Yves, pour l'AJP, le projet de loi avait été présenté et soutenu par un certain nombre de députés et notamment par notre membre Cyril Mizrahi, qui en a été le premier signataire.

La modification légale est entrée en vigueur le 28 janvier 2017.

- **Le 22 février 2017**, une conférence a été co-organisée par l'AJP, en collaboration avec la CGAS.

Lors de la conférence, intitulée « Les infractions pénales dans les entreprises : rôle et compétences des institutions dans la défense des salarié-e-s », Yves Bertossa, premier Procureur, Joël Varone, Président de l'Inspection paritaire des entreprises) et Christina Stoll, Directrice à l'OCIRT, sont intervenus.

La conférence a été principalement organisée par Olivier et a rencontré un grand succès, avec quelques 77 personnes inscrites.

- **Le 4 avril 2017**, Camille s'est rendue, pour l'AJP, au compte-rendu du Pouvoir judiciaire.
- Depuis l'année dernière, l'AJP, soit pour elle en particulier Pierre-Yves, Camille et Laurence M., a poursuivi ses démarches en vue d'obtenir la fameuse Directive dite Jornot.

Le 13 juin 2016, le Tribunal fédéral a admis le recours formé par l'AJP et Nils De Dardel fin 2015, annulé l'arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice (ATA/1061/2015), et renvoyé l'affaire à la Cour pour nouvelle décision.

La Cour devait préalablement examiner si certaines parties de la directive devaient demeurer secrètes, puis ordonner au MP de communiquer aux recourants la Directive et enfin statuer sur les frais et dépens de la procédure cantonale.

Suite au renvoi de l'affaire à la CJ, le MP a exposé qu'il était disposé à communiquer la Directive telle quelle, sans que certains passages ne doivent demeurer secrets.

Par arrêt du 20 septembre 2016 (ATA/787/2016), la CJ a finalement ordonné au MP de transmettre à l'AJP sa Directive, ce qui a finalement été fait le 14 novembre 2016.

Camille et Laurence Mizrahi ont ensuite procédé à l'analyse de la Directive, reçue dans ses versions successives, et ont adressé un communiqué de presse aux médias le 23 mars 2017.

Dans son communiqué de presse, l'AJP expose que la Directive, sous sa version de 2013, laissait apparaître une politique pénale extrêmement sévère à l'égard des personnes sans statut légal à Genève.

Par ce communiqué de presse, mais également par courriers, l'AJP a également invité le Ministère public, ainsi que la Cheffe de la Police, à publier l'ensemble de ses directives afin qu'elles soient accessibles à chacun.

Des discussions sont récemment intervenues à ce sujet entre le MP et l'AJP, soit pour elle Camille et Laurence Mizrahi.

Camille a également été en communication avec les journalistes, le jour de l'envoi du communiqué de presse.

Divers articles sont parus dans les journaux, notamment dans le Courrier, la Tribune de Genève et le Temps.

Quelques copies de l'arrêt du TF et de la Directive (finalement intitulée B.3), dans ses versions du 25 septembre 2013 et 5 septembre 2014, sont à votre disposition en cas d'intérêt.

- De façon générale, l'AJP a soutenu quelques démarches associatives durant la dernière année. Elle a en particulier soutenu Solidarités-Tattes, par la signature d'un appel contre l'application aveugle des accords Dublin, ainsi que l'organisation « Comité contre les expulsions, Oui au logement pour toutes et tous ».
- Le MP a également récemment été questionné par l'AJP quant à l'opportunité de créer un pôle de compétence de procureurs spécialisés dans les violences conjugales et sexuelles. L'AJP reste dans l'attente de la détermination du Ministère public.
- Un nouveau groupe de travail a été créé pour réfléchir au sujet de la révision de la LPA, entreprise par le DSE, sur mandat du Conseil d'Etat. Le groupe est actuellement composé de Pierre-Yves, Laurence Cruchon, Caroline Renold, Michaël Kaeser, Louis Balivet et Cyril Mizrahi. Pierre-Yves s'occupe de l'animation du groupe de travail. En cas d'intérêt, vous pouvez le contacter.
- Pierre-Yves continue, avec d'autres membres du Comité qui s'annoncent ponctuellement, à rédiger mensuellement des chroniques sur les droits humains destinées à la publication dans le Courrier.
- Olivier et Raymond continue également de représenter l'AJP auprès des JDS.
- S'agissant du site Internet, l'AJP n'est pas satisfaite de la page de la section genevoise du site des JDS.

Diverses discussions et prises de contact sont intervenues durant l'année sans que les membres du Comité n'aient trouvé pour le moment une solution adaptée.

Nous sommes à la recherche d'un fournisseur de prestations qui pourrait nous faire, à moindre coût, un site qui pourrait être facilement modifié et qui permettrait une meilleure visibilité de nos activités.

- Plusieurs événements récréatifs ont, finalement, été organisés durant l'année, principalement par Clara et Olivier. Quelques apéros ont ainsi eu lieu et nous avons eu l'occasion, le 8 décembre 2016, de réunir une partie de nos membres et d'en accueillir de nouveaux pour une fondue aux Bains des Pâquis, qui a rencontré un plein succès, avec une trentaine de présents.

## E. Projets à venir

- Récemment, l'AJP a été contactée par la nouvelle Association du Courrier, soit pour elle Jean-Bernard WAEBER en vue d'une participation de l'AJP. Le Comité s'est dit disposé à participer, par la présence d'un de ses membres, en principe Dominique, à tout le moins à l'AG de l'association.
- L'AJP s'est interrogée quant à l'opportunité que l'un de ses membres se présente à la prochaine élection au Conseil supérieur de la magistrature. Tout-e membre intéressé-e à se présenter pour une prochaine élection voudra bien s'annoncer à l'un ou l'autre des membres du Comité.
- Enfin, les groupes de travail que nous avons créés sont toujours actifs et en cas d'intérêt vous pouvez contacter le membre du Comité qui s'en charge :
  - Groupe de travail « modification LPA » : Pierre-Yves
  - Groupe de travail « infractions pénales dans les entreprises » : Olivier
  - Groupe de travail « directives MP » : Laurence
  - Groupe de travail « organisation MP et pool de compétences violences conjugales et sexuelles » : Clara
  - Groupe de travail « AJ », qui sera très prochainement mis en place : Camille